

REUNION DU 22 OCTOBRE 2007

L'AN DEUX MILLE SEPT le 22 octobre à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 15 octobre 2007

Nombre de Conseillers en exercice : 22 Présents : 13 suffrages exprimés : 14

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, Ms FRADIN, DARAN, CAILLOU, BARDET, TERRIGEOL, WANNER, FAVROUL, JACQUART, BERTRAND, THIBEAU, BLOCK, GRENIER DE CARDENAL, VEILLON

POUVOIRS DONNES : Mr MARZIAC à Mme FRADIN

Le Conseil a élu Mr JACQUART en qualité de secrétaire de séance

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2007

Mr Favroul Maire, ayant donné lecture du compte rendu de la réunion du 4 septembre 2007, Mr Jacquart demande que son pouvoir donné à Mme Fradin soit mentionné.

INFORMATION - DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Mr Favroul, Maire ouvre la séance en donnant connaissance aux membres du conseil municipal de la démission de Mme CORGIBET LAPOTRE de son poste de conseillère municipale pour raisons professionnelles et médicales.

Délibération 10-2007-1

LEROY MERLIN-DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Mr Favroul Maire présente la demande de dérogation aux règles de repos dominical présentée par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi pour la société Leroy Merlin dans le cadre de son opération nationale la Fête des Envies et ceci conformément aux articles L221-6 et R221-1 du code du travail.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical présentée par la DDTE pour la société Leroy Merlin le 28 octobre 2007

Résultat du vote : UNANIMITE

Délibération 10-2007-2

HEURES SUPPLEMENTAIRES AUTORISATION DE REGLEMENT

Mr Favroul, Maire ayant rappelé l'obligation d'autoriser par le conseil municipal le paiement des heures supplémentaires des agents travaillant à temps partiel, il précise que Mme Schmidt Maryvonne employée depuis la rentrée scolaire au groupe scolaire en qualité d'agent des services techniques sur la base de 20 heures par semaine, a dû effectuer plusieurs remplacements d'agents placés en congé de maladie ordinaire.

Ouï ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr Favroul Maire, à payer à Mme Schmidt Maryvonne 76 heures supplémentaires effectuées en août et septembre 2007

Résultat du vote : UNANIMITE

Délibération 10-2007-3

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE CONTRAT OPERATIONNEL 2007-AUTORISATION DE SIGNATURE

Mr Favroul, Maire, ayant rappelé les termes de la convention de développement durable signée par la commune en février 2004 avec le Conseil général de la Gironde, et concernant les années 2004-2007, il donne connaissance du projet de contrat opérationnel pour 2007 qui prend en compte les travaux dans l'Eglise St Siméon (orgue) et dans les Ecoles (menuiseries), et fixe les nouvelles modalités de partenariat entre le Bibliothèque Départementale de Prêt et notre Bibliothèque Municipale

Ouï ces explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte les termes du contrat opérationnel 2007 et donne tous pouvoirs au Maire pour sa signature.

Résultat du vote : UNANIMITE

Délibération 10-2007-4

CRECHE PETIT BOUCHON-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Mr Favroul, Maire rappelle les termes du Contrat Petite Enfance pour la gestion de la crèche qui prévoyait le versement d'une subvention municipale de 75 000 € pour l'année 2007 pour équilibrer les comptes de l'association Petit Bouchon en charge de la gestion de la structure. Ce contrat petite enfance prévoyait aussi une participation de la CAF au profit de la commune de 33 000 € environ.

Parallèlement la commune s'était engagée toujours dans le cadre du Contrat Petite Enfance passée avec la Caisse d'Allocation Familiale à faire les travaux

propres à permettre l'accueil de 4 enfants supplémentaires (passage de 16 à 20 places). Il précise que le versement des 75 000 € a été effectué en janvier 2007.

Il donne ensuite connaissance de la demande de subvention complémentaire de 30 000 € pour l'année en cours faite par la Présidente. Cette dernière met surtout en avant les baisses de recettes liées à la mise en place par la Caisse d'Allocations Familiales de la Prestation Sociale Unique, mais aussi l'augmentation des dépenses liée à l'embauche de nouvelles personnes pour le passage de 16 à 20 places, à la consolidation de plusieurs emplois aidés, et la mise en place d'une nouvelle convention collective.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une subvention complémentaire exceptionnelle de 30 000 € (crédits au compte 65748) au profit de l'association petit bouchon pour l'année 2007 et donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de la convention correspondante.

Résultat du vote : UNANIMITE

Délibération 10-2007-5

BUDGET CENTRE DE LOISIRS-DECISION MODIFICATIVE

Mr Favroul Maire expose aux membres du conseil municipal la hausse de fréquentation des camps de vacances et du centre de loisirs sans Hébergement cet été 2007. Il convient d'ajuster les crédits budgétaires correspondants soit

recettes

Compte	libellé	montant	observations
7478	autres organismes	500.00	Participation CAF
7474	commune	9 000.00	Subvention complémentaire de la Commune
70632	participation des familles	8 000.00	recettes liées à l'augmentation de la fréquentation du clsh

Dépenses

Compte	libellé	montant	observations
6288	Autres services extérieurs	17 500.00	complément de crédits lié à l'augmentation de la fréquentation des camps

Résultat du vote : UNANIMITE

Délibération 10-2007-6

BUDGET CENTRE DE LOISIRS-TARIFS CAMPS DE SKI 2008

Mr Favroul Maire rappelle que le Centre de Loisirs organise chaque année un séjour de ski pour les enfants pendant les vacances scolaires de février. Il précise qu'il convient de fixer le montant de la participation payée par les familles et

donne la parole à Mme Daran, conseillère municipale déléguée en charge du centre de loisirs et des loisirs. Mme Daran détaille alors le budget prévisionnel du séjour à Luz Saint Sauveur au chalet Pascau et propose les tarifs correspondants. Oui ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) vote le budget du séjour ski 2008 d'un montant total de 18975.00 €
- 2) fixe les tarifs payés par les familles comme suit et autorise le règlement en plusieurs fois (4 fois maximum)

	enfants de 12 ans et plus		enfants de 4 à 11 ans	
	ski	surf	ski	surf
plein tarif Bouliacais	420 €	440 €	320 €	330 €
hors commune	560 €	585 €	400 €	435 €

Résultat du vote : UNANIMITE

Délibération 10-2007-7

BUDGET GENERAL-DECISION MODIFICATIVE

Mr Favroul, Maire, ayant rappelé la réunion de la commission des finances du 24 septembre 2007, il propose d'ajuster les crédits comme indiqué ci dessous Oui ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les transferts de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

D : Dépense

R : Recettes

Compte	opération	montant	observations
2031 D	Ateliers municipaux	+24 304.72	crédits pour l'architecte en charge des ateliers municipaux crédits transférés au compte 2031 (frais études)
2313 D	Ateliers municipaux	- 24 304.72	
Total		00.00	
4581 D	équipement courant	+ 3 000.00	crédits pour l'achat des composteurs pour particuliers crédits complémentaire pour l'achat de licence du logiciel de comptabilité
205 D	équipement courant	+ 1 440.00	
2188 D	équipement courant	- 8 291.29	crédits redéployés sur autres programmes et comptes participation CUB pour composteurs et récupérateurs eaux pluviales
4582 R	équipement courant	+ 2 500.00	
Total		6 351.29	
2315 D	mairie	- 500.00	crédits non utilisés à redéployer
Total		500.00	
2188 D	équipements sportifs	+ 1 400.00	crédits pour achat de tapis de gym
Total		1 400.00	
2184 D	Plaine des sports	+ 13 637.26	crédits pour achat de buts et de casiers crédits pour achat de matériel d'entretien du stade crédits redéployés sur autres comptes solde subvention, pour la piste de skate
2182 D	Plaine des sports	+21 085.48	
2313 D	Plaine des sports	- 18 581.24	
1323 R	Plaine des sports	+16 141.50	
Total		00.00	
2188 D	Aménagement Loc Boue	+ 13 400.00	crédits supplémentaires pour jeux
Total		13 400.00	

2188 D	Groupe scolaire	+ 5 000.00	crédits pour achat d'un photocopieur et de meubles
Total		5 000.00	
2184 D	crèche	+ 2 000.00	crédits pour mobilier
1328 R	crèche	+ 15 322.06	participation CAF pour agrandissement de la crèche
Total		13 322.06	
2031 D	Maison Vettiner	+ 6 810.00	crédits pour frais d'élaboration des plans par un géomètre
2313 D	Maison Vettiner	- 6 810.00	crédits transférés au compte 2031 (frais études)
Total		00.00	
1641D	non affecté	+ 373.35	remboursement en capital d'emprunt
Total		373.35	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

recettes

Compte	libellé	montant	observations
7788	produits exceptionnels	14 470.24	remboursement sinistres
7381	taxes additionnelles	46 000.00	30 000 prévus au BP pour 76 000 de perçus
	Droits de mutation		

Dépenses

Compte	libellé	montant	observations
66111	intérêts emprunt	3 400.14	intérêts emprunts
65748	subvention	30 000.00	subvention crèche petit bouchon
65737	établissement locaux	9 000.00	complément subvention pour centre de loisirs
6288	autres services	12 000.00	compléments de crédits
6184	formation	3 000.00	compléments de crédits
616	assurance	5 100.00	compléments de crédits
61558	entretien autres biens	13 000.00	compléments de crédits
61523	entretien voies et réseaux	17 000.00	compléments de crédits
60632	fournitures petit équipement	6 000.00	compléments de crédits
60631	fournitures d'entretien	2 000.00	compléments de crédits
60628	autres fournitures	5 000.00	compléments de crédits
	non stockées		
60611	eau et assainissement	8 000.00	complément de crédits
022	dépenses imprévues	- 53 029.90	prélèvement sur compte des dépenses imprévues

Résultat du vote : unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée